

Réunion du Comité Social et Economique Central (CSEC)

Cette réunion du CSEC a pour unique point à l'ordre du jour la poursuite de l'information en vue de consultation sur l'évolution de l'inscription au contrat d'engagement. Ont pu être traités les thèmes : inscription, orientation et diagnostic. Il reste, pour la séance d'octobre à traiter du contrat d'engagement, des impacts sur les agents et de l'accompagnement des collègues qui devra être mis en place, notamment par la formation.

1

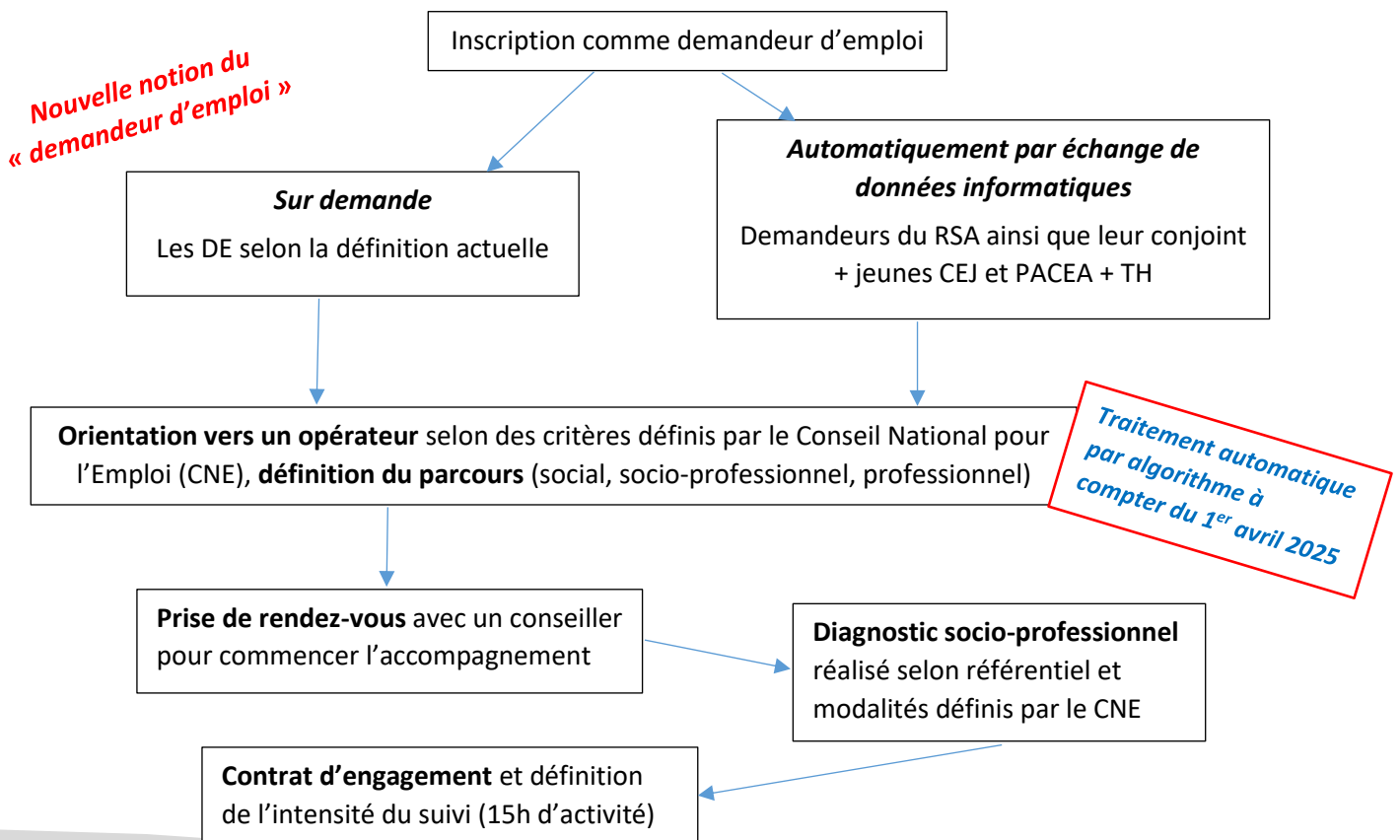
Intervention préalable :

FO apporte son soutien plein et entier aux collègues de Martinique confrontés, comme le reste de la population de l'île, à une inflation colossale et aux émeutes quotidiennes.

FO interroge la DG sur les mesures mises en œuvre pour protéger les collègues.

Information sur l'évolution de l'inscription au contrat d'engagement

En synthèse, au 1^{er} janvier 2025 :

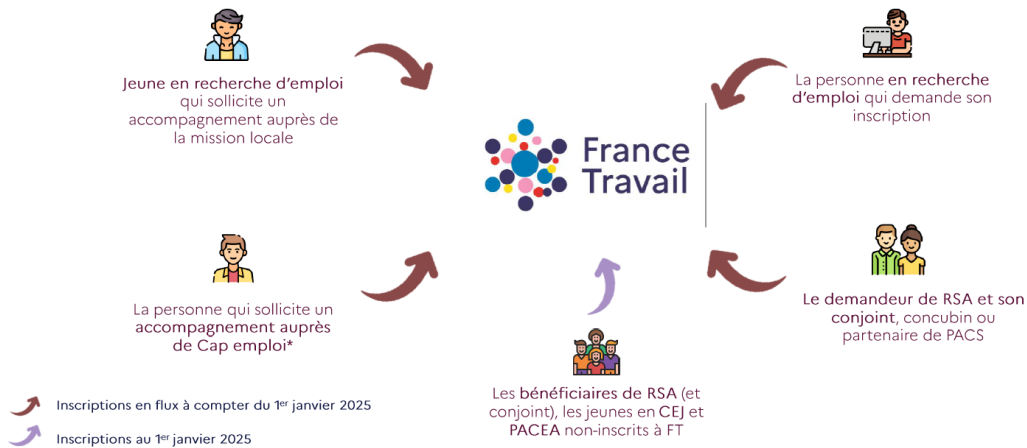


Une nouvelle notion du « demandeur d'emploi » à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Changement de paradigme pour les conseillers et la société toute entière !

● Les populations concernées par l'inscription

La Loi pour le Plein emploi élargie la notion de demandeur d'emploi au 1^{er} janvier 2025 : inscription de toute personne en recherche d'emploi ou ayant besoin d'un accompagnement



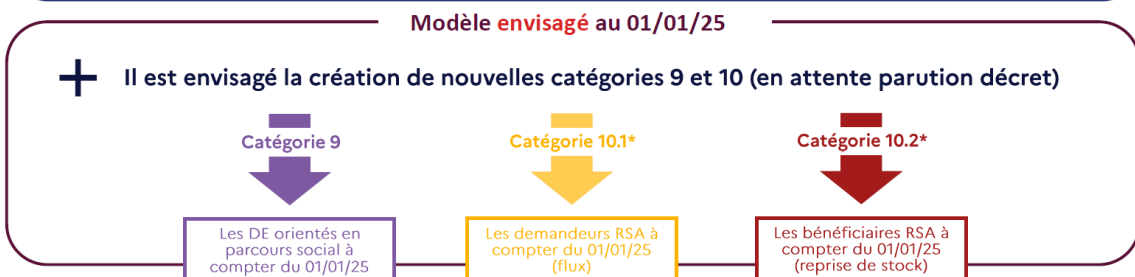
*principalement les personnes licenciées après avoir été accompagnées dans l'emploi par un conseiller cap emploi, étant entendu que depuis le rapprochement Pole emploi / cap emploi, les DEBOE comme tout DE sont accueillis en agence France Travail, dans les teams handicap composées de conseillers France travail à dominante handicap et de conseillers cap emploi.

De nouvelles catégories de demandeurs d'emploi et une actualisation revue :

● L'évolution de la notion de demandeurs nécessite de compléter le modèle actuel des catégories...

⚠ Éléments non-finalisés : travaux en cours, notamment dans le cadre du CNIS

Modèle actuel		
Catégories opérationnelles	Définitions	Catégories statistiques
1 – 2 – 3	Disponible, sans emploi, ayant travaillé 78h ou moins dans le mois	A (aucune activité) ou B (activité de 1h à 77h)
6 – 7 – 8	Disponible, ayant travaillé plus de 78h dans le mois	C
4	Indisponible temporairement	D
5	Indisponible, pourvu d'un emploi qui en recherche un autre	E



* En attente de la signature du contrat d'engagement qui permet de basculer dans une autre catégorie



La délégation FO : Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Emmeline CADOT, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !

Adhèresz



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

... et une actualisation adaptée à chaque public



Éléments non-finalisés : travaux en cours, notamment dans le cadre du CNIS

Au 1^{er} janvier, 3 modalités d'actualisation envisagées

Les publics non-soumis à la procédure d'actualisation actuelle	Les publics soumis à l'actualisation hybride	Les publics soumis à la procédure d'actualisation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> Les personnes en parcours social non-indemnisables par FT* Les DRSA en attente de contrat ou BRSA repris en stock en attente de contrat unique non indemnisables par FT* 	<ul style="list-style-type: none"> Les BRSA non indemnisables par FT* dont le référent n'est pas FT (hors parcours social et catégorie d'attente) Les jeunes non indemnisables par FT* accompagnés par la MiLo (hors parcours social) 	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes dont le référent d'accompagnement est FT (hors parcours social) Les personnes indemnisables par FT* (quel que soit le référent d'accompagnement) Les personnes dont le référent est Cap emploi



- Aucune modification légale ne touche à l'obligation actuelle de s'actualiser pour les demandeurs d'emploi
- La modalité hybride est en cours de cadrage avec les partenaires (CNAF, CCMSA, UNML, Cap Emploi)
- La solution pour éviter la double actualisation des jeunes en CEJ suivi par les MiLo est en cours de construction

* indemnisables par FT = allocations versées par FT (ARE, ASS, ASP...)

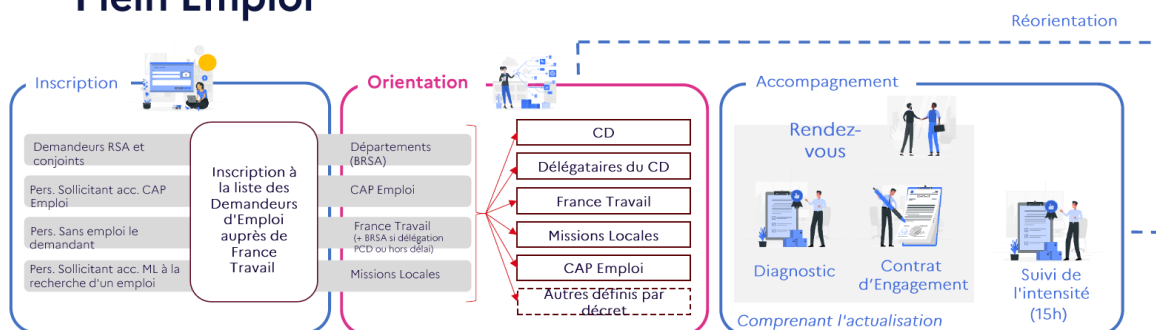
Ce qui change par rapport à l'actualisation classique :

- La question relative au souhait de l'inscription n'est pas posée
- Un défaut d'actualisation n'entraîne pas de désinscription
- La MiLo envoie mensuellement la liste des DE dont l'accompagnement est terminé pour réinterroger l'inscription sur la liste des DE
- Les fins de RSA permettent de réinterroger l'inscription systématiquement

3

Une fois l'inscription faite, les personnes sont orientées vers un opérateur. Il est question ici de l'orientation telle que prévue dans la loi Plein emploi, c'est-à-dire vers une structure selon des critères définis par le Conseil National pour l'Emploi (CNE) :

Le processus d'inscription, d'orientation et d'accompagnement FT intégrant les exigences Loi Plein Emploi



La délégation FO : Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Emmeline CADOT, Natalia JOURDIN (RS)

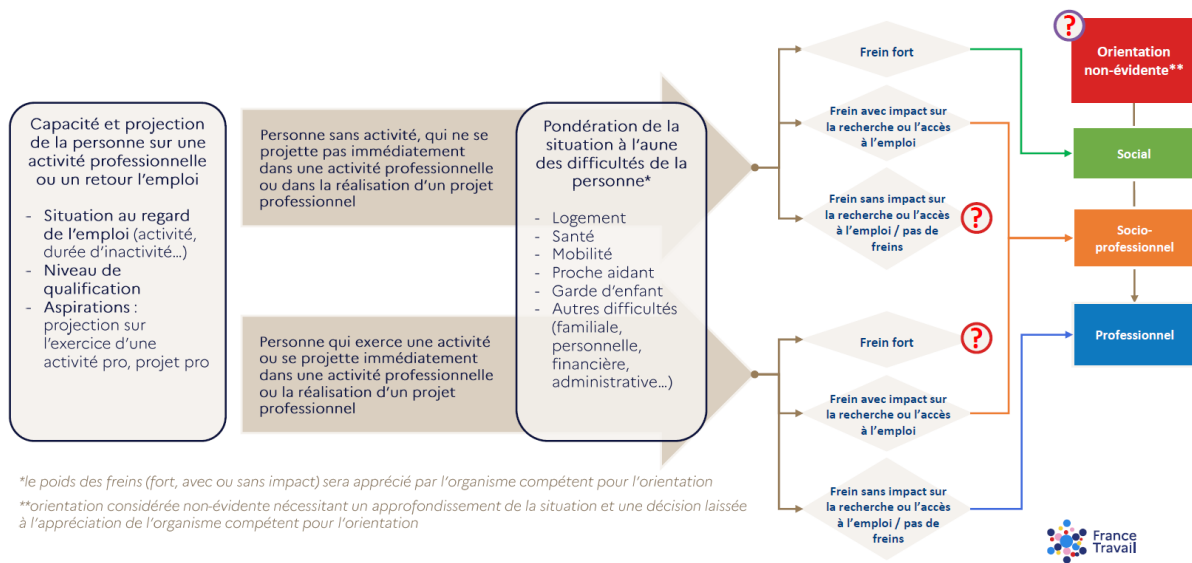
Rejoignez-nous !

Adhèresz

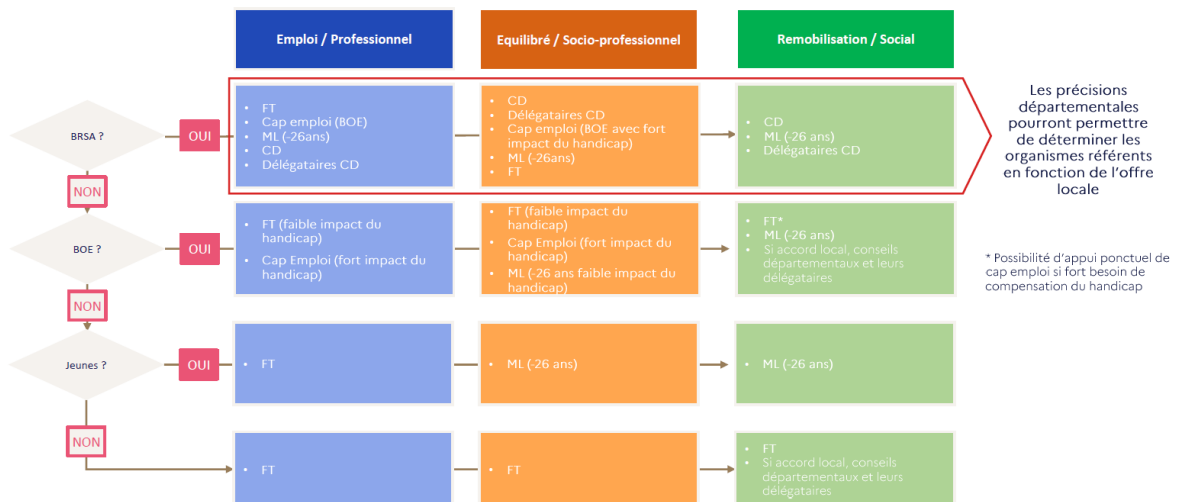


<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Critères d'orientation validés par le Conseil National pour l'Emploi :



Les critères d'orientation validés par le CNE : les structures référentes d'accompagnement selon les parcours et les publics



La définition de la MSA est bien intégrée dans les process et l'outil mais ne relève pas de l'orientation au sens de la Loi pour le Plein emploi



La délégation FO : Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Emmeline CADOT, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Rejoignez-nous !

Adhérer





Quelles évolutions à partir du 1er janvier 2025 pour France Travail ?

Ce qui ne change pas

- ✓ Les usagers sont orientés par l'organisme vers lequel ils se sont tournés en premier lieu : CD pour les BRSA, ML pour les jeunes ayant sollicité un accompagnement vers l'emploi auprès des ML, FT pour les personnes venues s'inscrire auprès de FT, Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap qui se sont manifestées auprès de Cap Emploi
- ✓ De janvier à mars : pas de changement dans les règles de réception en RDV ESI/orientation : un RDV pour tous les nouveaux inscrits sans MSA dans le dossier, ce RDV est toutefois allégé et sert à décider de l'orientation et de la MSA et à donner le RDV d'accompagnement
- ✓ La planification des RDV reste à la main des ELD

Ce qui évolue

- ✓ Une orientation de tous les DE, selon des critères communs validés par le CNE : harmonisation des critères et clarification sur la prise en charge des publics pour permettre une meilleure adéquation entre accompagnements proposés et usagers reçus
- ✓ Une disparition de l'ESI au profit :
 - Au 1^{er} janvier : d'un court entretien d'orientation téléphonique, permettant de tester et de prendre en main les critères et règles d'orientation (nouvel écran MAP), avec la possibilité de faire des retours utilisateurs
 - Au 1^{er} avril : de l'orientation automatique dès l'inscription, permettant au conseiller de ne recevoir en entretien d'accompagnement que les DE qui seront effectivement dans son portefeuille
- ✓ Au 1^{er} avril, un entretien d'orientation uniquement pour les personnes dont la situation requiert un échange préalable pour décider de l'orientation
- ✓ Une anticipation de la planification des RDV en fonction du taux de remplissage des portefeuilles, des règles de planification à repenser

5

Le diagnostic à l'aide du référentiel validé par le Conseil National pour l'Emploi :

Le référentiel de diagnostic *

La première étape du diagnostic est d'identifier les aspirations professionnelles de la personne : l'existence ou pas d'un ou de plusieurs projets professionnels, leur degré de précision et leur cohérence par rapport à la situation de la personne et au marché d travail. Pour ajuster l'accompagnement et éviter les situations de décrochage, il est essentiel de questionner régulièrement la personne sur sa confiance à mener seule ses démarches et sur son éventuel besoin d'appui.

TRAVAILLER SON PROJET PROFESSIONNEL



CHOISIR UN MÉTIER

- Identifier ses points forts et ses compétences
- Connaître les opportunités d'emploi
- Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- Confirmer son choix de métier



SE FORMER

- Trouver sa formation
- Monter son dossier de formation
- Utiliser le numérique



PRÉPARER SA CANDIDATURE

- Valoriser ses compétences
- Réaliser un CV et/ou une lettre de motivation
- Développer son réseau
- Organiser ses démarches de recherche d'emploi



TROUVER UN EMPLOI

- Répondre à des offres d'emploi
- Faire des candidatures spontanées
- Suivre ses candidatures et relancer les recruteurs
- Convaincre un recruteur en entretien



CRÉER UNE ENTREPRISE

- Définir son projet de création d'entreprise
- Structurer son projet de création d'entreprise
- Développer son entreprise



S'OUVRIRE À L'INTERNATIONAL

- Connaître les opportunités d'emploi à l'étranger
- S'informer sur les aides pour travailler à l'étranger
- S'organiser suite à son retour en France

RÉSOLVRE SES CONTRAINTES PERSONNELLES

Accéder au numérique et en maîtriser les fondamentaux

Développer sa mobilité

Surmonter ses contraintes familiales

Prendre en compte son état de santé

Développer ses capacités en lecture, écriture et calcul

Faire face à des difficultés de logement

Faire face à des difficultés financières

Faire face à des difficultés administratives ou juridiques



51 * Co-construit avec les acteurs du réseau pour l'emploi et validé par le Comité National de l'Emploi



La délégation FO : Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Emmeline CADOT, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !

Adhères



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Un diagnostic itératif

...qui évolue au fil de l'eau au regard des démarches réalisées par la personne



Pour **FO**

Le processus de transformation de France travail pouvait paraître léthargique jusqu'à cet été, mais depuis la rentrée il en va autrement. Avec ce dossier, le cyclone est bien présent sur notre territoire et ça va souffler très fort ! Des vents d'une force inédite sont attendus sur nos métiers, sans aucun doute encore plus forts que ceux que nous avons connus au moment de la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC. Un changement de posture du conseiller va assurément accompagner les changements dans le contenu de son métier. Les conséquences majeures de la loi Plein emploi et de la convention tripartite qui l'accompagne n'ont pas fini de se dévoiler ...

FO avait exprimé son opposition à la loi Plein emploi jugeant la réforme France travail inopportune, coûteuse et inutile. La présentation des évolutions liées au processus d'inscription et l'usine à gaz qu'il laisse entrevoir ne font que confirmer la position de **FO**.

Par ailleurs, à ce stade du processus d'information en vue de consultation de vos élus, le CSEC n'a pas eu les informations précises relatives à l'accompagnement des agents de France travail pour faire face à ce changement majeur. **FO** a largement questionné la Direction sur les impacts de ce projet, fût-il décidé par le politique, sur les agents en terme de conditions de travail dans leur ensemble mais également sur leurs métiers. Quels moyens seront alloués ? Quelles formations seront délivrées ? Quelle organisation du travail sera mise en place ? Quel accompagnement sera assuré ? Comment ? Avec quels moyens ? ... Autant de questions auxquelles **FO** attend les réponses.

Prochaine réunion du CSEC : les 9 et 10 octobre 2024



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Emmeline CADOT, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Rejoignez-nous !

Adhères

